

Pour affichage

ADOPTÉ À LA
SÉANCE DU
10 NOVEMBRE 2008

Commission scolaire
des Patriotes



*Comité consultatif des services aux élèves handicapés
et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes tenue au siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, le 22 octobre 2008.

La séance débute à 19 h 30.

Trente-six personnes assistent à la réunion sous la présidence de Mme France Tremblay, et de M. Jean-Louis Tousignant, directeur adjoint au service des ressources éducatives, qui représente la directrice générale à ce comité.

1. Mot de bienvenue

Mme France Tremblay, présidente du Comité 2007-2008, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Elle présente les membres-parents du Comité 2007-2008.

Elle rappelle que l'objectif de la réunion est de faire le bilan des activités du comité 2007-2008 d'élire les parents qui siègeront au Comité pour l'année scolaire 2008-2009.

Elle présente un projet d'ordre du jour qui est accepté par l'ensemble des membres de l'assemblée.

1. Mot de bienvenue
2. Le Comité consultatif des services aux élèves HDAA
3. Bilan du Comité 2007-2008
4. Période de questions sur le fonctionnement du Comité
5. Mise en candidature et élection des parents
6. Nomination d'un parent représentant au Comité de parents
7. Mot de la fin.

2. Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Monsieur Tousignant présente la fonction première du Comité qui consiste à donner son avis à la Commission scolaire sur des sujets qu'elle est tenue de lui soumettre, dont entre autres la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves Il peut aussi donner son avis sur l'application du plan d'intervention et sur les ententes que la commission scolaire peut conclure avec des organismes pour la prestation de services à ces élèves.

Sa composition est régie par la Loi sur l'instruction publique et le nombre des représentants de chaque groupe est déterminé par le Conseil des commissaires. Ainsi, pour la Commission scolaire des Patriotes, le comité se compose de dix représentants des parents d'élèves HDAA, trois enseignants, un professionnel et un personnel de soutien qui œuvrent auprès de ces élèves, une direction d'école, un représentant des organismes qui dispensent des services à ces élèves et le directeur adjoint au service des ressources éducatives qui représente la directrice générale (sans droit de vote).

3. Bilan du Comité 2007-2008

Mme France Tremblay présente et commente les points saillants de l'année 2007-2008.

Parmi les dossiers qui ont été traités, le Comité s'est prononcé sur les dossiers suivants :

- Consultation sur le plan stratégique
- Consultation sur les critères d'inscription;
- Règles de régie interne;
- Bilan de l'organisation des services aux EHDAA;
- Les métiers semi-spécialisés;
- Scolarisation des élèves résidents à Contrecœur;
- Structure de fonctionnement pour les orthophonistes en classe langage;
- Priorités 2007-2008 des Services éducatifs;
- Nomination d'un représentant des organismes extérieurs;
- Situation budgétaire;
- Budget alloué aux ÉHDAA;
- Nouvelles allocations;
- Ententes hors territoire;
- Procédure de classement EHDAA;
- Passage primaire – secondaire;
- Correspondances CSDM;
- Projet de politique – maintien ou fermeture d'une école;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- Liste des écoles et des centres pour l'année 2008-2009 et actes d'établissement;
- Répartition des services éducatifs HDAA;
- Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif;
- Consultation sur le projet de politique relative aux services aux dîneurs.

4. Budget Comité EHDAA – Fonctionnement

<i>Budget</i>	<i>Dépense</i>	<i>Disponibilité</i>
2 000 \$	918,66 \$	4 852 \$
3 371 \$ surplus année antérieure		

Frais déplacement	862,66 \$
Fourn. Consommation	56,00 \$

5. Période de questions

Madame France Tremblay et Monsieur Jean-Louis Tousignant répondent aux questions de l'assemblée qui ont porté sur :

- Les services aux élèves dyslexiques
- La continuité des services
- La répartition des classes
- La réponse aux besoins et le niveau de service
- Les soirées d'informations avec les associations
- L'accès aux informations

5.1 Mise en candidature et élection des parents

Monsieur Jean-Louis Tousignant agit à titre de président d'élection. Il énonce les modalités d'élection aux postes en nomination. Dont 5 candidatures pour un mandat de deux ans et une autre candidature pour un mandat d'un an en remplacement d'un poste vacant.

Monsieur le Président ouvre la période de mise en candidature.

- Madame Nathalie Dubuc
- Madame Hélène Saint-Amant
- Monsieur Marc Brunet
- Monsieur André Hamel
- Monsieur Serge Lanthier
- Madame Anne-Marie Atallah
- Madame Martyne Hubert-Meyer
- Madame Lucie Pagé
- Monsieur Jean-Denis Bisson

Ne recevant plus de candidature, Monsieur Jean-Louis Tousignant clôt la période de mise en candidature.

Élection :

Résolution 01/2008-10-22

Considérant l'article 185,1^o de la Loi sur l'instruction publique;

Suite aux élections, il est proposé par France Tremblay, appuyée par Hélène Saint-Amant, de nommer au Comité consultatif des services aux élèves HDAA – année scolaire 2008-2009, les

parents élus suivants :

Pour deux ans

Madame Nathalie Dubuc
Monsieur Marc Brunet
Madame Hélène Saint-Amant
Monsieur André Hamel
Monsieur Serge Lanthier

Pour un an

Madame Anne-Marie Atallah

Adopté à l'unanimité.

5.2 Mise en candidature et élection des parents substitués
Résolution 02/2008-10-22

Advenant la démission d'un ou de parents en cours de mandat, Hélène St-Amant, appuyée par Danielle Bergeron, propose qu'une liste de parents intéressés à remplacer le ou les parents démissionnaires soit établie et que le rappel se fasse dans l'ordre suivant.

Les parents dont le nom suit manifestent leur intérêt :

- Madame Martyne Hubert-Meyer (procuration)
- Madame Lucie Pagé
- Monsieur Jean-Denis Bisson

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Désignation d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves HDAA au Comité de parents 2007-2008

Résolution 03/2008-10-22

Considérant l'article 189,2^o de la Loi sur l'instruction publique ;

Suite aux élections, il est proposé par France Tremblay appuyé par André Hamel que le représentant du Comité consultatif des services aux élèves HDAA au Comité de parents soit désigné lors de la première rencontre du CCSEHDAA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Conclusion

Monsieur Tousignant félicite les personnes qui ont été nommées et remercie les membres de l'assistance pour leur participation.

La composition du Comité EHDAA les parents sont : Hélène Saint-Amant, Chantal Bourdeau, Marie-Claude Dion, Nathalie Dubuc, Marc Brunet, Marc Langlois, Serge Lanthier, André Hamel, Anne-Marie Atallah, France Tremblay.

Il indique que la première réunion du Comité se tiendra le 10 novembre 2008, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire. Les séances sont publiques et prévoient un moment de parole au public.

Sur ce, la séance est levée. Il est 21h

Jean-Louis Tousignant
Responsable d'assemblée

France Tremblay
Présidente d'assemblée